

Le Billet

de la Société culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
 Vice-Pdt : Samuel Montagne, 185 Puech-Cabrier 81210 Roquecourbe
 Trésorier : Jean-Pierre Carme, 46 route de Sémalens 81710 Saïx
 Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
 Directeur de la publication : Didier Serres
 Expédition du Billet : Nicole et Jean-Pierre Maurel

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult, 81100 Castres - Courriel : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.fr

1687 : on reconstruit l'église de Cuq

La découverte récente dans les archives notariales de Castres d'actes concernant la construction en 1687 de l'église de Cuq ou Cuq-d'Albigeois (pour la différencier de Cuq-Toulza, dans le diocèse voisin de Toulouse avant la création de celui de Lavaur) permet de compléter et de rectifier les remarquables études sur ce village réalisées par Louis Fau (*L'Ancien Cuq, une ville perdue*, Castres, imp. de l'Avenir, 1900) et notamment les informations relatives à son église.



La paroisse Saint-Étienne de Cuq est très ancienne. En 1232, possession de l'abbaye Saint-Benoît de Castres, elle est attribuée à l'évêque d'Albi lors des recompositions consécutives à la croisade contre les Albigeois. Elle passera naturellement entre les mains de l'évêque de Castres lors de la création en 1317 de l'évêché de cette ville. Le prélat devient ainsi le patron de la paroisse. Au XVIII^e siècle, pour 350 à 400 communicants, cette dernière dispose d'un curé et d'un vicaire rémunéré par lui. Les dîmes perçues sur son territoire sont réparties à raison des 2/3 pour l'évêque, 1/3 pour le curé. [Albia Christiana]

Au XVI^e siècle, Cuq était un village fortifié qui occupait une partie du sommet de la colline, au sud du château. L'église Saint-Étienne se trouvait hors les murs, à son emplacement actuel [Samuel Montagne, *Les fortifications villageoises du Laurécois*, pp. 127-138]. Lors de guerres de Religion, le village, situé à l'intersection d'un axe de communication catholique de Lautrec à Vielmur, et d'un axe protestant, de Castres à Saint-Paul et Damiatte, est ravagé à plusieurs reprises. *Le dernier du mois de janvier [1563], ceux de la religion réformée de Castres ont pris la ville de Cuq, près Lautrec, par assaut et escalade. Ils y ont dressé le ministère de la parole de Dieu et chassé la messe, source de toute idolâtrie* [Mémoires de Faurin, p. 24]. Le village ayant été repris par les catholiques, les marguilliers notent à la fin 1564 que les protestants avaient tant *rompue et détruite l'église... qu'aucune messe ne s'y serait tenue durant une année*. Le village repasse sous contrôle protestant en 1578 puis en 1586 et il est probable que l'église ait connu en ces occasions de nouveaux dégâts.

Comment et en quel lieu fut réorganisé le service paroissial à l'issue de ces guerres ? Nous l'ignorons. Dès 1616, Louis Fau signale un litige entre les marguilliers et Jean de Capriol, seigneur du lieu, ce qui prouve que la structure paroissiale fonctionnait. Les registres paroissiaux, conservés à partir de 1626 sous une forme extrêmement succincte témoignent du fait que les cérémonies se déroulaient normalement dans la paroisse. Mais où ? Dans

une partie de l'église consolidée ? Dans une église provisoire construite au voisinage immédiat de l'ancienne ? L'enterrement de Noble Jean de Capriol le 25 janvier 1664 *dans l'église Saint-Etienne* paraît confirmer la première hypothèse, le fait que les célébrations ne soient pas interrompues pendant la phase de construction la seconde.

La reconstruction de l'édifice

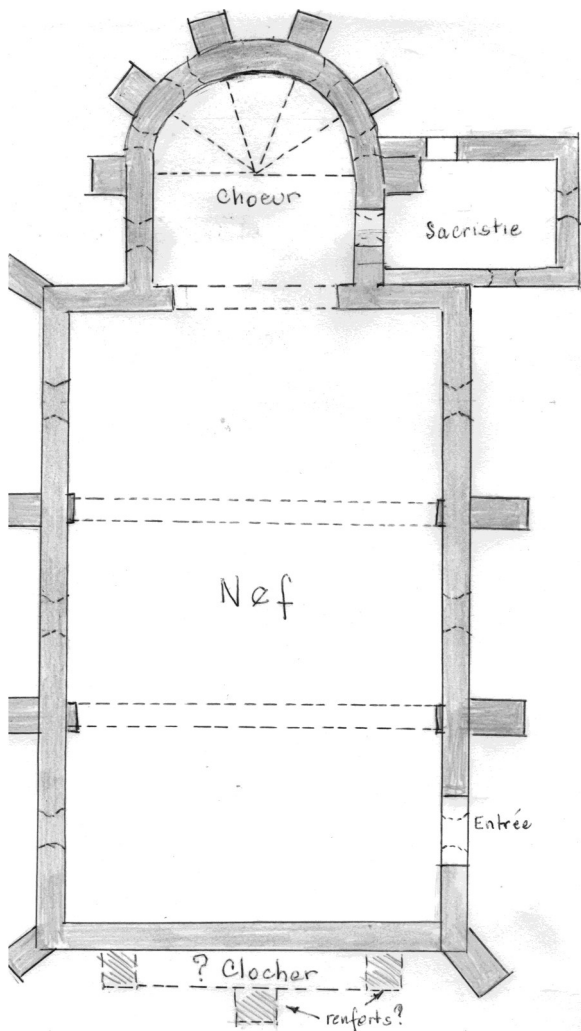
Quoi qu'il en soit, à la fin des années 1680, la décision est prise de rebâtir l'édifice. Cette décision intervient dans une période assez particulière. D'une part, en 1661, le roi a enjoint aux évêques de visiter ou faire visiter les églises de leur diocèse et, si une remise en état s'avère nécessaire, de s'appuyer sur ses officiers pour contraindre les décimateurs, les marguilliers et les paroissiens à faire leur devoir ; en 1684, le Conseil d'État a conforté cette demande en confiant un rôle actif aux intendants des provinces pour la mise en œuvre des travaux réclamés par l'épiscopat. D'autre part, le siège épiscopal de Castres est vacant : après le décès en 1682 de Michel Tubeuf, le roi a désigné Augustin de Maupeou pour le remplacer comme évêque de Castres, mais celui-ci, victime d'un désaccord entre le pape et le roi sur leurs prérogatives respectives, doit attendre onze ans avant de recevoir du Saint-Siège la confirmation de cette nomination.

La découverte d'un contrat de bail à prix-fait pour *faire une esglise neuve au lieu de Cuq... à l'endroit où est l'entienne esglise*, conclu le 14 avril 1687 devant le notaire castrais Michel Chasteau [ADT, 6 E 14-119] met en évidence le rôle de l'évêché dans cette reconstruction. Il permet d'en préciser les conditions. Les parties concernées dans ce contrat sont d'une part M^e Thibault Grémot, chanoine en l'église royale de Saint-Quentin, économiste nommé par le roi en l'évêché de Castres, ès qualité et comme représentant de *Monseigneur l'illustrissime et révérendissime seigneur Messire Augustin de Maupeou, conseiller du roi en tous ses conseils*, nommé à l'évêché mais n'ayant pu occuper le poste, d'autre part quatre maîtres maçons de Castres, Antoine Lalauze (Lalause, Alauze, Alause), Pierre Baiourte (Bayourte), Jacques Rech et Raymond Bardou. Le représentant de l'évêché déclare agir dans le cadre d'ordonnances émises par feu M^{gr} Tubeuf et par M^{gr} de Maupeou, ordonnances qui nous restent inconnues mais qui fixent certainement la contribution de l'œuvre paroissiale à la construction de l'édifice.

L'église sera donc bâtie à l'emplacement de l'ancienne et utilisera un clocher existant, sans doute modeste, qui sera remis en état. Les travaux comprennent :

La construction d'une nef mesurant intérieurement 9 cannes sur 5,5 (soit environ 16,2 x 9,9 m) : les murs, fondés sur le *roc, tap ou couroy* (sur le rocher ou la molasse) auront 3 pans (68 cm) d'épaisseur et 6 cannes (10,8 m) de hauteur du sol à tuile renversée (base de la génoise constituée de quatre rangs de tuiles renversées et un rang de tuile plate) ; ils seront appuyés par 7 contreforts de 4 pans (90 cm) d'épaisseur et 7 pans (1,58 m) de saillie comportant des retraits d'un demi pan (12 cm) tous les 12 pans (2,7 m) ; la toiture sera soutenue par deux arcs reposant sur des piliers de 3 pans (68 cm) de large et un pan (23 cm) de saillie, la clé de voûte étant à 7 cannes 2 pans (13 m environ) du sol ; s'appuyant sur les arcs, une charpente de bois sera mise en place : poutres de chêne séparées d'une canne, chevrons à deux pans de distance l'un de l'autre, planches bien clouées et, pour la finition joints et parclozes ; la couverture sera assurée par des tuiles canal ; six vitraux latéraux de neuf pans de haut sur trois de large (2,03 sur 0,68 m) équipés de ferrures et de vitres éclaireront la nef ; enfin un portail d'une canne (1,80 m) de large et 12 pans (2,7 m) de haut sera réalisé avec un encadrement en pierre de taille, deux vantaux de noyer doublés d'un feuillet de chêne et équipés de ferrures et serrure.

La construction d'un chœur mesurant intérieurement 3 cannes (5,4 m) en longueur et 3 cannes en largeur : les murs auront 3 pans (68 cm) d'épaisseur et 4,5 cannes (8,1 m) de hauteur du sol à tuile renversée (base de la génoise constituée de trois rangs de tuiles renversées et un rang de tuile plate) ; ils seront appuyés par 6 contreforts de 3 pans (68 cm) d'épaisseur et de saillie et de 4 cannes (7,2 m) de haut ; il est seulement indiqué que le chœur sera voûté d'ogives comme représenté sur le plan (absent), ce qui ne permet pas de voir s'il s'agit d'une abside semi-circulaire ou carrée (nous penchons vers la première hypothèse) ; la structure comportera à l'entrée un arc-doubleau dont la clé sera à 5 cannes (9 m) de hauteur et des nervures d'ogives, ou arcs formerets, soutenues à leur naissant par un cordon ; la voûte sera faite de brique bien cuite ; la couverture sera réalisée en tuiles canal ; le nombre et les dimensions des vitraux ne sont pas précisés mais, plus petits que ceux de la nef, ils seront équipés de ferrures et de vitres.



Essai de représentation du plan de l'église bâtie en 1687. La position du clocher mur est supputée.

suivant [1688].

La fourniture de la pierre

Le 20 avril 1687, une semaine à peine après l'établissement du contrat de reconstruction, les quatre entrepreneurs concluent avec quatre *traceurs de pierre*, Jacques Molinier, de Viviers, Michel Auriol et Antoine Roucariès, de Saïx, un contrat de fourniture à prix-fait de toute la pierre nécessaire pour bâtir l'église [Pujol, notaire à Castres – ADT, 6 E 19-311, f° 455 v°]. Elle devra être tirée de carrières du consulat de Cuq qui leur seront indiquées par les entrepreneurs. Le prix convenu est de seize livres *pour chaque cent de cartiers* (cent blocs de pierre) de deux pans (45 cm) de hauteur et de la longueur nécessaire pour faire la liaison des murailles. Comme des pierres de hauteurs différentes seront nécessaires, il est convenu que toute la pierre sera toisée lorsque la bâtisse sera faite, un compte des pierres étant fourni aux traceurs sur la base du prix convenu. Les entrepreneurs paieront les pierres au fur et à mesure de la délivrance à la carrière ; ils consentent sur le champ une avance de 90 livres.

C'est donc le grès gris-beige extrait sur le territoire de la communauté qui a été utilisé.

Quelques observations

L'église construite - Grâce aux informations données dans le bail de construction, que nous avons fidèlement consignées, il est possible de retrouver dans la structure de l'église actuelle des éléments datant du XVII^e siècle. Les murs de la nef paraissent avoir été conservés ; selon L. Fau (p. 40), elle a été voûtée en 1740. La structure générale du chœur, voûté d'ogives, pourrait aussi dater de cette époque, même si l'on ne retrouve aujourd'hui que quatre contreforts au lieu des six indiqués. La sacristie existe encore, au sud du chœur ; une chapelle lui est désormais adossée. Le clocher qui est réparé est probablement le petit clocher mur dont Louis Fau signale la

La construction, près du chœur, d'une sacristie de 2 cannes et demie (4,5 m) de long et 13 pans (2,9 m) de large, voûtée en berceau dans sa longueur ; la muraille de 3 pans (68 cm) d'épaisseur aura une hauteur de 2 cannes (3.6 m) ; elle sera équipée d'une porte avec serrure, donnant sans doute sur l'extérieur, de 4 pans de large sur 9 de haut, et de deux vitraux de 2 pans de large et 5 de haut (45 x 113 cm).

La réalisation de travaux sur le clocher : renforcement par trois renforts de 4 pans en carré sur 8 cannes de haut (0,9 x 0,9 x 14,4 m) ; réalisation de deux arceaux *campanals* (supportant les cloches) de 4 pans de largeur sur 10 pans de hauteur (0,9 x 2,2 m), avec un naissant à 8 cannes (14,4 m) de hauteur ; par-dessus, réalisation d'un autre arceau de 2,5 pans de large sur 6 pans de haut (0,56 x 1,35 m) ; couverture du clocher avec une pierre de taille de 2 pans (45 cm) sur son épaisseur, avec pose au sommet d'une croix en pierre de taille de cinq pans (1,1 m) de hauteur.

D'une façon générale, les entrepreneurs utiliseront les matériaux locaux : pierres moellons du pays ; chaux et sable, constituants d'un bon mortier franc ; pierres de taille, également du pays. Ils seront tenus d'en assurer la fourniture, à l'exception de la manutention et du charroi qui les paroissiens de Cuq devront réaliser. Avant de terminer les travaux, ils devront blanchir l'intérieur de l'édifice et rabattre (lisser) l'extérieur à pierre vive.

Le prix forfaitaire convenu pour l'ensemble des travaux décrits est de 2 300 livres, payables par tiers au début, à la moitié et à la fin des travaux, après réception. Les entrepreneurs sont tenus d'avoir terminé les *réparations* pour le premier janvier

construction en 1649 (p. 41) : les travaux faits le transforment en clocher mur classique à 3 baies, les deux du bas abritant les cloches. Il a disparu et a été remplacé au XIX^e siècle par le clocher actuel, à base carrée et ses chapelles contigües.

Le délai - Pour ce travail important, le délai convenu est extrêmement court (8 mois). Une mention marginale donne pour le paiement du second tiers, à la moitié des travaux, la date du 14 septembre 1687, c'est-à-dire 5 mois après la signature du contrat. Si la date de paiement du troisième tiers nous est inconnue, il est fait mention de l'existence au 7 avril 1688 d'une quittance de 67 livres qui pourrait avoir trait au paiement à la fin du chantier de travaux complémentaires. Il apparaît donc que le chantier a été mené à bien dans une année environ, ce qui est remarquable. Baltasar Lafon, prêtre et obituaire de Cuq, a été le premier à être enseveli, le 29 juin 1689, dans la nouvelle église Saint-Étienne.

Les conditions financières - Globalement, le coût forfaitaire conclu avec les maçons (2 300 livres) paraît assez modeste, d'autant qu'ils doivent fournir les matériaux. Lors du paiement du premier tiers de cette somme, il est indiqué que le montant versé aux entrepreneurs par l'économe du diocèse vient *en déduction des sommes qui lui ont été remises en ses mains par les marguilliers dudit Cuq*, ce qui semble prouver qu'une part importante de la dépense a été à la charge de la paroisse. Il est possible que l'évêché, qui est le patron de celle-ci et perçoit les 2/3 de ses revenus, y ait contribué par la suite. En sus, le transport et la manutention de la pierre et des autres matériaux a représenté pour la paroisse une charge importante : Louis Fau note qu'à cette époque *une somme de 1 200 livres fut distribuée aux travailleurs et bouviers en proportion des travaux faits*.

Les entrepreneurs - Nous avons des renseignements fragmentaires sur les entrepreneurs retenus, tous quatre qualifiés de maîtres maçons. Nous savons qu'ils sont illettrés (ils ne savent pas signer) : ils doivent cependant réaliser des travaux complexes avec pour toutes informations un acte notarié tenant lieu de descriptif des travaux et un plan général de l'édifice (qui nous est malheureusement inconnu). Leur travail est extrêmement pénible. Aussi meurent-ils souvent assez jeunes. Ainsi Raymond Bardou décède-t-il en cours de chantier à l'âge de 50 ans ou environ ; il est enseveli le 9 février 1688 dans le cimetière de Cuq. Il est possible que Pierre Bayourte soit aussi décédé à 40 ans en septembre de la même année dans la paroisse Saint-Jacques de Villegoudou. Né vers 1646, Jacques Rech a épousé en 1584 Catherine Guy, originaire de Murasson en Rouergue [CM 6 E 12-60, f° 13 a] et en aura quatre enfants ; il décède en octobre 1706 dans sa paroisse de la Platé. Originaire de Saix, Antoine Lalauze (Alauze) épouse en 1663 Salvy Siau, du Pujol, vicomté de Lautrec, [CM 6 E 19-271, f° 615] dont il a 4 enfants, puis le 11 janvier 1680 à la Platé Marie Gontier (9 enfants). Preuve de sa maîtrise du métier, il est retenu à la fin 1685 pour la réparation des ponts de la ville de Castres (Neuf, Vieux, Mélou, Badayre : 240 livres).

En conclusion, il apparaît que, contrairement à ce qui a pu être écrit, l'église Saint-Étienne de Cuq ne possède aucun élément antérieur à 1687, mais que sa structure générale date de la fin du XVII^e siècle. Des observations plus fines, et notamment une comparaison des éléments actuels avec les mesures mentionnées dans le contrat, permettraient de conforter les opinions avancées dans cette étude. Il est possible qu'un petit édifice provisoire ait été construit entre la fin des guerres de religion et 1687, peut-être au niveau de la nef actuelle voire à l'ouest de l'église actuelle.

Aimé Balssa

CONCERT

présenté par Forum dans le cadre des Dimanches musicaux, avec le concours de la ville de Castres

Dimanche 1^{er} mars 2020 à 17h – Théâtre municipal de Castres

Les Passions, orchestre baroque de Montauban

Julia Wischniewski, soprano ; Flavio Losco, Nirine Betoto, Gilone Gaubert, violons ; Solenne Burgelin, alto ;
Pauline Lacambra, violoncelle ; Xavier Miquel, hautbois ; Yasuko Uyama-Bouvard, clavecin

Georg Friedrich Haendel : Florilège des plus beaux airs des héroïnes d'opéra (Scipione, Giulio Cesare in Egitto, Alcina, Rinaldo, Amadigi di Gaula) - Concerto grosso op. 6 n°1

Lundi 2 mars 2020 à 17h 30 – Maison des Associations (salle Jeanne-Cabrol)

Patrick Ferté

Du nouveau sur Voltaire et l'affaire Calas : le malin génie et le "pauvre diable"

Le conférencier présentera plusieurs découvertes restées inaperçues et renversantes sur les origines de l'implication de Voltaire dans l'affaire Calas. Parmi les informateurs du philosophe se trouve en effet le descendant d'une famille protestante du Rouergue méridional à la personnalité ambiguë, très inséré dans les milieux intellectuels montalbanais et que ses relations familiales rapprochent des Calas. Cet environnement semble bien avoir poussé le patriarche des Lumières à mener ce combat majeur contre l'intolérance et, à la lueur de ces éléments insoupçonnés, le dossier paraît devoir être revisité.

Patrick Ferté est maître de conférences émérite en histoire moderne de l'université de Toulouse-Jean Jaurès, membre de Framespa-CNRS.

Pour mieux comprendre

Fils de chirurgien d'origine mazamétaine, Jean Calas naît à Lacabarède en 1698. Il épouse en 1731 Marie-Rose Cabibel, fille de Mazamétains émigrés en Angleterre. Resté fidèle à la religion protestante, il est installé comme marchand d'étoffes rue des Filatiers à Toulouse, bastion catholique.

Le soir du 13 octobre 1761, le fils aîné du couple, Marc Antoine, est retrouvé étranglé dans la maison familiale : probablement un suicide. Les contradictions initiales de la famille, les oui-dire et les ragots font rapidement accuser le père et son fils Pierre d'être les auteurs d'un assassinat : Marc Antoine aurait été tué car il aurait été désireux de se convertir. Aussi ses obsèques se déroulent-elles en grande pompe à l'église catholique. Dès le 18 novembre, le tribunal des capitouls juge Jean Calas coupable. Le 9 mars 1762, en appel, il est condamné à être rompu vif et son fils Pierre est banni du royaume. Le 10 mars 1762, sa peine ayant été légèrement aménagée, le marchand d'étoffes est roué vif sur la place Saint-Georges...

Pierre Calas, de son côté, s'exile à Genève où il rencontre Voltaire déjà informé de l'affaire... Mais comment ?

Mardi 10 mars 2020 à 17h 30 – Auditorium de la Médiathèque

Mathieu Grenet

Un "Turc" à Toulouse : l'ambassade ottomane de Mehmed Efendi (1721)

Du 1^{er} au 5 février 1721, Toulouse accueille un hôte aussi inattendu qu'exotique : Yirmisekiz Çelebi Mehmed Efendi, ambassadeur du sultan Ahmet III, fait étape dans la ville en chemin pour Versailles, où il doit être reçu en audience par Louis XV. Alors que sa visite impromptue met dans l'embarras l'ensemble des édiles municipaux et provinciaux, Mehmed Efendi se révèle un observateur curieux, parfois amusé et souvent amusant, des lieux qu'il visite. Que voit-il de Toulouse ? Comment réagit-il aux mille et une sollicitations dont font l'objet les dignitaires étrangers en chemin ? Quelle image les Toulousains se font-ils de ce "Turc", figure à la fois distante et familière ? Par-delà le récit de ce bref séjour, il s'agira de comprendre comment celui-ci a pu "faire mémoire", bien que sur un mode non dénué d'ambiguïtés.

Né en 1980 à Lyon, Mathieu Grenet est maître de conférences en histoire moderne à l'Institut universitaire Jean-François Champollion, à Albi, chercheur à l'UMR 5136 Framespa, directeur de la rédaction de la revue Diasporas.

Lundi 16 mars 2020 à 17h 30 - Maison des associations : atelier animé par Patrice Laval.

Dimanche 15 mars 2020 à 16 heures - Église de Saint-Hippolyte de Lagriffoul

Concert : L'Italie musicale et festive

Y. Gourinat, G. Polégato, orgue et piano - M. Déro, basse / *Œuvres de Rossini, Scarlatti, Bach, Mozart...*

***** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE *****

Depuis l'origine, les statuts de la Société culturelle du Pays Castrais spécifient que l'association comprend des membres actifs et des membres adhérents (article 4), les membres actifs s'engageant à contribuer personnellement à la réalisation des buts de l'association (article 5)

L'article 16 stipule que l'assemblée générale est composée de tous les membres actifs, ceux-ci étant donc dotés d'une responsabilité particulière dans la marche de l'association.

Si cette organisation confère à cette dernière une grande souplesse et une grande légèreté dans sa gestion, elle présente l'inconvénient de tenir les membres adhérents éloignés de la vie de la Société.

Le bureau et les membres actifs de l'association ont décidé de convier désormais l'ensemble des membres adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de chaque exercice, à fixer les objectifs de l'association et à renouveler son bureau, et ce sans changement des statuts.

Cette assemblée générale se tiendra le **lundi 30 mars 2020 à 20 heures précises à la Maison des associations, salle Jeanne Cabrol**. Vous y êtes cordialement invités. Venez-y nombreux. Outre les rapports annuels traditionnels et l'examen des orientations de la Société, cette assemblée ouvrira un débat sur le nécessaire renouvellement du bureau de l'association.

Toute personne qui souhaiterait œuvrer pour la Société en tant que membre actif est invitée à se faire connaître à un membre du bureau. **Ce n'est qu'avec une participation plus large des adhérents que la Société pourra survivre et s'épanouir.**

DU JEU DE MAIL AU GOLF

Le *Billet de la Société Culturelle* de janvier 2020 a relaté l'aménagement de la promenade du Jeu de Mail, ou du Mail, dans les années 1781-1782. Rappelons ce qu'était le « jeu de mail ».

Le jeu de mail est un jeu ancien. C'est un jeu de plein air qui se pratique sur un terrain aménagé et qui consiste à amener une boule de bois jusqu'à un but déterminé, en un minimum de coups.

Pour agrémenter le jeu, il faut contourner ou survoler des obstacles placés sur le parcours, celui-ci étant préétabli, avec des passages obligés. La boule, de petite taille, est en bois dur, généralement du buis ou du néflier. Elle est totalement lisse et dépourvue d'alvéoles qui lui permettraient de voler plus loin par effet aérodynamique.

La balle est frappée avec un maillet en bois, *mail* étant synonyme de *maillet*. Ce maillet comporte une face plane verticale pour faire rouler la balle sur les petits coups ou pour les approches finales du but à atteindre. Son autre face est inclinée pour lever la balle et la projeter au loin sur les pleins coups, où il est nécessaire de parcourir une grande distance. Son manche est en bois flexible, par exemple du frêne, ce qui facilite l'envol de la boule.

Ce jeu est donc assez éloigné du jeu de croquet qui se pratique sur des distances réduites, en faisant rouler la boule, plus grosse que celle du jeu de mail, avec un maillet à manche rigide.

Le jeu de mail pouvait comporter plusieurs variantes et être pratiqué individuellement, par équipes et avec une ou plusieurs boules. Les plus anciennes règles de jeu, datant de 1717, ont été codifiées par Lauthier dans son ouvrage *Le noble jeu de mail de la ville de Montpellier*, édité chez Martel en 1772. Le jeu y est décrit ainsi : *il rend sain et robuste et donne à la jeunesse la dextérité et l'agilité du corps, si utiles pour le maniement des armes et l'exercice des arts mécaniques. L'intervalle pour rejoindre la boule procure l'agrément d'une douce promenade ; la conversation, le plaisir du jeu donnent l'appétit et aident à la digestion.* »

C'est à la fois un jeu et un sport. Le mail est donc l'ancêtre du golf.

Développé et codifié par les Britanniques (Winston Churchill disait : *jouer au golf, c'est comme chercher une pilule de quinine dans un pré à vaches !*), le golf a pris à Castres, après une longue interruption, la suite du jeu de mail et le parc de Gourjade a succédé au terrain du jeu de mail. Depuis 1992, un parcours de 9 trous, géré en régie municipale, y a été aménagé. Dominé par un ancien château d'eau et niché dans une boucle de l'Agout, il a été classé 5^e plus beau parcours 2019 par le magazine *Fairways* devant le golf de Trousse-Chemise, sur l'île de Ré. Le parcours, réputé pour sa technicité, va être agrandi en passant à 18 trous, norme standard et internationale, comme cela était prévu dès sa création ; il bénéficiera des terrains et installations du domaine de Bouffanet.

Bernard Landes